

l'apprentissage classique, le programme «*Ouverture aux langues et aux cultures*» (OLC), le programme européen Erasmus +, les bourses du plan Marshall, le programme Schuman, les programmes régionaux et des échanges collectifs organisés par les écoles.

Pour l'enseignement fondamental, dont vous vous inquiétez, les transferts d'élèves existent avec la Communauté flamande. Il s'agit d'une inscription effective et non d'un accueil. Le programme EXPEDIS n'est ouvert qu'au secondaire. Les organismes de coordination n'ont pas signalé l'opportunité d'étendre ce dispositif à l'ensemble de la scolarité. Au niveau systémique, il existe donc de nombreuses possibilités de détachement des élèves vers un autre système d'éducation et d'apprentissage des langues. Les parents peuvent faire un choix adapté à l'enfant et construire un projet personnalisé.

Dans la mesure où l'offre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est large, que les mobilités s'effectuent également en dehors de programmes et qu'elles sont validées par le système d'équivalence, l'argument de la rigidité du dispositif perd de son poids. Une simple extension du programme n'augmentera pas la participation à la mobilité. Les éléments exogènes de notre système peuvent influencer les phénomènes géopolitiques de politique restrictive d'accès au territoire. La maturité et l'âge des élèves jouent aussi sur la mise en place d'un projet de mobilité. Les différences entre les systèmes d'éducation posent problème dans la récupération des cours non suivis. Dans les pays anglo-saxons, par exemple, les grilles horaires sont organisées par module. L'élève qui rentre d'un séjour nécessite un accompagnement spécifique de la part de l'école pour le réintégrer.

Il convient de mieux cibler les bénéficiaires de la mobilité. La mise en place d'un système de bourses nécessiterait sans doute une réflexion plus approfondie. Pour ce qui est de la promotion et de la communication, les opérateurs privés et les organismes de jeunesse proposent des séances d'information pour les élèves et pour les parents. Cette information est également disponible sur www.enseignement.be. La presse sollicite régulièrement l'administration pour obtenir des chiffres et propose des reportages basés sur des témoignages d'élèves.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je suis quand même un peu étonnée. 82 élèves, ce n'est pas tellement pour une expérience aussi exceptionnelle. Je connais une jeune fille qui en a profité et, indépendamment de l'apprentissage de la langue, elle a aussi découvert une autre culture. Il me semble qu'il y aurait moyen d'augmenter la participation à un tel projet. Pas besoin d'aller jusqu'en Australie, passer la frontière linguistique est toujours bénéfique. D'après moi, tous les processus qui permettent aux élèves l'apprentissage plus aisé d'une langue étrangère ou d'une langue

de notre pays sont bons à prendre.

Vous avez aussi évoqué l'immersion. Un certain nombre d'initiatives sont déjà prises dans notre communauté. J'attire votre attention sur la proposition de décret que j'ai déposée. Une erreur a été commise lors de la rédaction des textes, puisqu'un enfant qui se rend, pour des raisons qui lui sont propres, pendant un an à l'étranger avec ses parents, dans un pays anglophone ou même en Flandre, ne peut pas s'inscrire en immersion en dehors de la 3^e maternelle, de la 1^{re} et 3^e primaire, ou de la 1^{re} secondaire, lorsqu'il revient ici. C'est juste une correction technique. J'ai aussi eu connaissance d'enfants qui avaient fait leur sixième primaire et leur première humanité en Flandre et qui n'avaient pas pu s'inscrire en deuxième humanité dans une école en immersion. C'est dommage parce qu'ils pourraient apporter un plus dans une classe en immersion.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

4.16 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Publicité du métier d'enseignant»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – La presse et les retours du terrain montrent à intervalles très réguliers combien la pénurie d'enseignants est une réalité en Fédération Wallonie-Bruxelles et particulièrement dans certaines régions rurales. Nous en avons parlé assez longuement lors de notre dernière commission, mais aussi aujourd'hui.

Pour pallier ce problème, il convient d'abord de s'intéresser à la publicité du métier d'enseignant et à sa valorisation auprès des potentiels candidats. En effet, à l'heure actuelle, l'image extérieure du métier véhiculée dans la société n'est pas toujours positive. On parle plus souvent d'épuisement professionnel, de multiplication des lieux de travail, de difficultés des différents publics... C'est la raison pour laquelle il reste sans doute beaucoup de travail pour redorer l'image du métier d'enseignant. Ainsi, j'aimerais vous entendre sur votre action et votre stratégie.

Disposez-vous d'une évaluation des dispositifs actuels visant la promotion et la publicité du métier d'enseignant? Existe-t-il, au sein du ministère, un agent spécifiquement dédié à ce travail de concertation nécessaire entre les différents organes agissant dans ce sens? Je pense aux salons organisés par le Service d'information sur les études et les professions (SIEP), aux écoles normales, au FOREM et à Actiris, au ministère lui-même, aux enseignants dans leur classe...

Quelle est votre ambition pour définir une stratégie transversale et cohérente? Quelle concer-

tation avez-vous engagée et poursuivie avec les ministres de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur? Pilotez-vous ce dossier important? Dans la négative, quels sont les freins rencontrés? Dans l'affirmative, sur quels résultats concrets misez-vous? Existe-t-il un échange des bonnes pratiques au niveau du Conseil européen ou de l'OCDE?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je pense qu'il faut objectiver l'ampleur des échos et des retours de terrain à propos de cette problématique de la pénurie. C'est un préalable incontournable pour calibrer nos actions. Comme je l'ai dit en décembre, nous avons fait le nécessaire auprès de l'administration pour disposer de données précises en la matière, par fonction et par sous-région. Les informations aujourd'hui n'existent pas encore, d'où la difficulté de calibrer.

Le projet d'avis n° 3 du Groupe central contient un certain nombre d'orientations. La carrière en trois étapes en est une mesure clé. La nouvelle fonction de coordinateur pédagogique, mais aussi la modification de la charge et le soutien aux enseignants débutants sont des dimensions importantes qui permettraient de valoriser le métier.

Concernant vos questions plus ciblées au sujet de l'action du ministère en matière de publicité, je pointe l'activité d'information du grand public organisée par les services du ministère. Le service communication et relations publiques de la direction d'appui de l'administrateur général, répond aux demandes de renseignements relatives aux métiers de l'enseignement. La direction magazine et carte PROF répond aux demandes de réception du magazine *PROF* de la part des étudiants des sections pédagogiques ou d'apprenants en formation CAP. Le magazine est envoyé automatiquement aux bibliothèques des Hautes Écoles, des départements de pédagogie et d'agrégation.

Le portail www.enseignement.be propose également un espace qui recense des informations pour intégrer le métier, un espace dédié à la formation initiale tout comme le *Petit guide du jeune enseignant*. Par ailleurs, les travaux européens menés dans le cadre de l'OCDE et les bonnes pratiques préconisées, plusieurs publications intéressantes ont été réalisées. Je pense à celle publiée sous la présidence belge de l'Union européenne. La Commission européenne a édité une publication intitulée «*Mise en place des programmes d'initiation cohérents et systémiques pour les enseignants débutants*» qui est un manuel destiné aux décideurs politiques. Ce travail, réalisé à partir des résultats d'un groupe de travail composé de représentants des États membres, partait du constat qu'au-delà de l'attractivité, il importait de conserver les jeunes enseignants dans le métier. Les dispositions relatives à l'accueil des nouveaux enseignants prévues dans le décret rencontrent ces recommandations, ainsi que d'autres orientations du projet d'avis n° 3, dont le décret du 4 février 2016.

Depuis 2011, l'OCDE organise chaque année un sommet international de la profession d'enseignant. À l'issue de la première session, une publication a été éditée. Le rapport aborde les conditions d'emploi qui permettent d'attirer les enseignants. Une des conditions est d'assurer pour les enseignants des profils de carrière flexibles et évolutifs. Ceci n'est pas forcément encore le cas aujourd'hui, comme on en a débattu ce matin. Les orientations du Groupe central s'y attachent.

Enfin, en ce qui concerne le futur, l'enquête TALIS de 2018 examinera de quelle manière le travail des enseignants est reconnu, évalué et valorisé. Cette enquête concerne les enseignants du premier degré. Elle nous apportera des éclairages sur le rapport des enseignants à leur métier, sur les facteurs qui influent leur satisfaction professionnelle et le sentiment qu'ils ont de leur propre efficacité. TALIS examinera également le rôle joué par les chefs d'établissements et l'aide qu'ils apportent aux enseignants. La Fédération Wallonie-Bruxelles participe à cette enquête internationale, mais ses résultats ne seront diffusés qu'en 2019.

Eu égard aux éléments que j'ai décrits, je pense que lorsque nous aurons des chiffres affinés (ils sont en cours de construction), des orientations précisées et le phasage du Groupe central, nous aurons aussi des réponses qu'il faudra mettre en œuvre.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je vous entends bien, Madame la Ministre, sur les différentes initiatives existantes. Vous avez parlé du fait que l'on n'a pas pu aujourd'hui identifier les zones où la pénurie est la plus importante. Mais a-t-on pris la mesure du nombre d'élèves inscrits dans les écoles normales – dans les universités, c'est plus difficile, ils choisissent ou pas de faire l'agrégation – où il est facile de quantifier le nombre d'inscrits en première, deuxième et troisième années et de mettre en parallèle le nombre d'enseignants susceptibles d'arriver à la pension ou qui désirent prendre une DPPR pour voir s'il y a déséquilibre entre ces données?

De nombreux ateliers d'orientation professionnelle, destinés aux élèves de rhétorique, sont organisés. Je pense que nous pouvons mieux y promouvoir le métier d'enseignant. J'ai participé à l'un de ces ateliers, présenté par une école normale, avec l'une de mes filles il y a quelques années. N'y participaient que dix élèves, contre quarante aux autres ateliers. Il y avait donc moins d'intérêt pour ces études de la part des élèves. L'une d'elles, qui voulait être institutrice depuis toujours, est sortie de cet atelier et a choisi des études d'assistante sociale. D'où l'importance de choisir des personnes qui savent expliquer le métier, avec toutes ses facettes, pour aller à l'encontre de la pénurie que nous connaissons. Il y a peut-être là quelque chose à faire au niveau de l'administration. L'impact de ce type d'atelier est énorme.

Je pense qu'il y a des mesures à prendre avant l'enquête internationale de 2019. J'étais récemment en réunion avec une inspectrice qui me disait que le PO ne cherche même plus d'institutrices primaires, car il se voit contraint, d'emblée, de les remplacer par des institutrices maternelles. C'est grave, il faut agir et certains moyens sont peu coûteux.

4.17 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Dispositif de classe inversée et les échanges de pratique»

Mme Olga Zrihen (PS). – Le 4 février s'est tenu le programme CLISE 2017. Il y aura un deuxième volet le 8 février. Il s'agit de deux journées de conférences et d'échanges de pratiques autour du thème de la «classe inversée». Le but est de décentraliser et de démultiplier l'esprit du Congrès de la classe inversée. Il s'agit d'un congrès scientifique, dont l'objectif est la mutualisation et la mise en commun des expériences par des praticiens: enseignants, directeurs d'école et chercheurs.

L'objectif de la classe inversée est de libérer les cours de la relation verticale professeur-élève. Les élèves sont invités à réaliser eux-mêmes les tâches de bas niveau cognitif, telles que la consultation des éléments plus théoriques du cours. Cela permet aux élèves de revenir sur les éléments qu'ils n'auraient pas compris et à l'enseignant de favoriser un accompagnement plus individualisé des élèves. De cette manière, ceux-ci font progresser le travail à leur rythme et l'enseignant s'assure de leur bonne compréhension et de la bonne assimilation des matières travaillées par chacun des élèves. C'est un dispositif que j'ai pu voir pratiquer, que ce soit dans l'alphabétisation ou lors de formations du style EOS ou FOPES. Par ailleurs, l'encadrement individualisé des élèves est l'une des pierres angulaires du Pacte pour un enseignement d'excellence.

De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles s'associe-t-elle à ce dispositif? Combien d'écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles pratiquent actuellement le dispositif de la classe inversée? Une évaluation en a-t-elle déjà été faite? Dans quelle mesure la mise en place de projets-pilotes durant la phase de priorisation du Pacte d'excellence est-elle réalisable avec ce dispositif?

D'autres pays européens ont déjà largement expérimenté le principe de la classe inversée. De quelle manière peut-on favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les enseignants au niveau intraeuropéen?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – L'information sur le programme CLISE 2017 a été diffusée le 23 janvier de cette année, par le biais d'un article posté sur Ensei-

gnement.be. La classe inversée consiste à fournir aux élèves des ressources et une tâche, avant de travailler en classe une compétence visée. Cette pratique est un dispositif pédagogique qui tend à se développer dans les pratiques des enseignants. Cela permet de dynamiser l'enseignement, de modifier le rôle traditionnel de l'enseignant, de favoriser la collaboration, de redonner un sens à la présence en classe, de réaliser de la différenciation, voire de s'inscrire dans de la remédiation préventive, de responsabiliser et d'impliquer les élèves dans leurs apprentissages. Les classes inversées sont valorisées en tant qu'innovations, permettant la différenciation et la remédiation. En effet, le dispositif permet, dans une même classe, de différencier en agissant de manière préventive, en adaptant les ressources aux besoins des élèves, en anticipant les difficultés.

J'ai eu la chance de rencontrer une enseignante lors d'une visite dans une école de Charleroi, qui s'était elle-même formée à la classe inversée. Même si cette méthode n'engendre pas une mutation profonde, elle crée un changement intéressant de pratiques, de posture, et une motivation chez les élèves.

La diffusion de ce dispositif est assurée grâce à des équipes enseignantes proactives dans le domaine, avec le soutien de ses promoteurs, issus pour la plupart d'universités pionnières, qui sont reconnues dans le secteur. Les classes inversées restent une modalité innovante parmi d'autres, qui sont à adapter, en tenant compte du contexte d'apprentissage. Il revient à l'enseignant d'utiliser la méthode qu'il juge la plus adéquate et la plus pertinente, voire d'utiliser plusieurs approches pédagogiques pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves.

Il est complexe d'établir un état des lieux des écoles où les enseignants utilisent quotidiennement la classe inversée, mis à part des récits de terrain. La diffusion de telles pratiques fait partie des objectifs stratégiques du projet d'avis n° 3. À travers un pilotage qui favorise l'innovation pédagogique, le portail officiel d'Enseignement.be et l'espace multimédia EducaTube.be diffusent actuellement des ressources, dont la possibilité de développer des classes inversées. Le projet d'avis n° 3 prévoit la création d'un portail qui intègre toutes ces ressources éducatives et accorde une importance aux outils numériques pour favoriser les pratiques de différenciation.

Dans le cadre d'une classe inversée, la capsule utilisée au début de l'heure de cours pourrait être utilisable par d'autres. L'enseignante de Charleroi avait elle-même créé ses capsules et, par la suite, des enseignants de la même année, en mathématiques, pouvaient les réutiliser ou l'aidaient pour en créer d'autres. Si, à un moment donné, nous créons ce portail, avec une diffusion d'outils – qui poseront évidemment la question de leur validation –, nous arriverons à valoriser des initiatives quotidiennes.